

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

30^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

En ligne

LE DROIT DES ÉTRANGERS EN QUARANTAINE !



Colloque en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



30^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

En ligne

LE DROIT DES ÉTRANGERS EN QUARANTAINE !

Des autorités mal préparées se sont faites surprendre par une pandémie annoncée, mais dont les proportions semblent avoir été sous-évaluées ; s'en sont suivies des restrictions de liberté que l'on avait rarement vues en période de paix, même s'il est vrai que la rhétorique guerrière a été très rapidement mobilisée.

Alors que la France entière se mettait en pause, que l'industrie, les services, la plupart des administrations s'arrêtaient ou tournaient au ralenti, il est apparu nécessaire à la sauvegarde des intérêts essentiels de la nation de ne surtout pas remettre en question la politique migratoire ; des forces considérables ont été mises en œuvre pour maintenir le fonctionnement de la machine à expulser, sous le regard d'une magistrature qui n'a pas toujours brillé par son audace durant ce confinement qui a vu exploser le nombre de lois et ordonnances, mal rédigées et adoptées à la va-vite.

Parallèlement, la pandémie présentait l'avantage de faire passer des projets plus anciens, liés à la dématérialisation, point d'orgue d'un processus de déshumanisation et d'invisibilisation en cours depuis de nombreuses années.

Tandis que l'on fêtait - à juste titre - l'ensemble des personnels en première ligne, pas un mot sur le rôle que les étrangers, avec ou sans papiers, avaient pu jouer pour continuer de faire tourner la société.

Tandis que chercheurs et chercheuses se démènent pour trouver un traitement, un vaccin, la réaction des pouvoirs publics confirme cet axiome, aussi vieux, sinon plus, que le premier arrêt Gisti du GAJA : le droit des étrangers est un laboratoire, et généralement, le laboratoire du pire.

C'est à partir de ces quelques éléments de réflexion que le SAF propose, dans un format renouvelé, son colloque annuel de Lille dans une perspective à la fois réflexive et prospective quant aux conséquences de la covid-19 sur le droit des étrangers.



LE DROIT DES ÉTRANGERS EN QUARANTAINE !

COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

En ligne

PROGRAMME

9h00-9h30 : ALLOCUTIONS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE DU COLLOQUE

- Nicolas VANDEN BOSSCHE, Président SAF de Lille

10h00-12h30 : 1^{ère} TABLE RONDE

LA PANDEMIE ACCELERATEUR D'INEGALITES ?

Modératrice : Céline COUPARD, *avocate au barreau de Montpellier*

1°) J'expulse, donc je suis !

Aspects shadokiens de la politique migratoire pendant la COVID

Karine PARROT, Professeure de droit à l'Université de Cergy-Pontoise

2°) Le juge en temps de pandémie : de la déférence et peu d'audace

Aurélie GUITTON, Juriste, Coordinatrice de la plateforme nationale INFOMIE

Patrick BERDUGO, avocat au barreau de Paris

14h-17h30 : 2^{ème} TABLE RONDE

- Jean-Baptiste DUBRULLE, Bâtonnier du barreau de Lille

LE MONDE POST-COVID, UN MONDE NOUVEAU ?

Modératrice : Flor TERCERO, *avocate au barreau de Toulouse*

1°) Masquer cet étranger que l'on ne saurait voir : visio-audience, dématérialisation

Lise FARON responsable Pôle juridique à la CIMADE
Laurence ROQUES, avocate au barreau du Val-de-Marne

2°) Les frais du COVID : des travailleurs autorisés ?

Marilyne POULAIN, UD CGT Paris
Cécile MADELINE, avocate au barreau de Rouen

DEBAT

CONCLUSION ET DEBAT

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats

(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018
SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures - Formation payante

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.



LE DROIT DES ÉTRANGERS EN QUARANTAINE !

COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020
EN LIGNE

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées au droit des étrangers depuis la pandémie.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques en droit des étrangers.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.
